
Rapport sur le développement durable

Conseil municipal du 21 novembre 2011

Ville de Saint-Etienne

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
I Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable	4
II Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Ville	4
1. L'amélioration du patrimoine bâti	5
2. Le tri des déchets internes	6
3. L'incitation à la mobilité douce	6
4. La politique d'achats responsables	7
5. La gestion des ressources humaines	8
6. La sensibilisation des agents municipaux	8
III Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire stéphanois	9
1. La lutte contre le changement climatique	9
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	13
3. L'épanouissement de tous les êtres humains	16
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	19
5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	22
Conclusion	23

Préambule

En application la loi Grenelle 2 (art. 255) et du décret du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter un nouveau rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions sont applicables à compter de la préparation des budgets 2012.

Le rapport ainsi prévu par les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du CGCT décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité "sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire".

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement depuis la loi Grenelle 2 :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport comporte obligatoirement les trois volets suivants :

- analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques publiques et programmes (I),
- bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Ville (II),
- bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire stéphanois (III).

Cette analyse est réalisée à l'aune du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

I. Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

La Ville de Saint-Étienne a initié en 2008 une démarche de développement durable qui se voulait transversale, mobilisant les élus et les services, à la fois sur le fonctionnement des services et sur les champs d'intervention municipaux.

L'élaboration d'un programme d'actions a été conforme aux objectifs de la première loi Grenelle votée en 2009, et en cohérence avec l'Agenda 21 de l'Agglomération (2007-2009).

L'ensemble de ces actions ont été déclinées au travers du plan de mandat, et en particulier dans l'axe 8.

Ainsi les actions de développement durable font chaque année l'objet d'une stratégie d'amélioration continue.

Depuis 2010, à l'occasion de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, un chapitre était consacré aux projets de développement durable, permettant de suivre l'état d'avancée des projets.

Au niveau des services, les projets sont suivis par la Direction du Développement durable, qui a été mutualisée avec le service de l'Agglomération en juin 2010, pour renforcer l'expertise de l'équipe.

Pour conduire ces actions, la Ville de Saint-Étienne s'appuie sur ses partenaires locaux comme les associations œuvrant pour le développement durable, ou encore l'ADEME. Ainsi la Ville soutient en 2011 la FRAPNA et la LPO dans leurs projets de préservation de l'environnement, l'association APIEU Mille feuilles dans leurs projets de sensibilisation du public jeune, ainsi que la Maison de l'Ecologie pour ses animations autour de la problématique de l'écologie urbaine et de la soutenabilité.

Plus récemment, la Ville de Saint-Étienne a initié une démarche de Plan Climat Energie, qui vise à consolider l'ensemble des actions permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elle vise désormais des objectifs chiffrés et ambitieux, à savoir : réduire de 20 % les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire stéphanois.

II. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Ville

La Ville de Saint-Etienne a engagé depuis 2008 une démarche d'éco-responsabilité en interne, qui vise un fonctionnement exemplaire à tous les niveaux : la gestion des bâtiments, le tri des déchets générés par les activités municipales, l'incitation à la mobilité douce...

Ces actions constituent pour la Ville un préalable et un gage de crédibilité lui permettant ensuite d'imposer à ses partenaires le respect de certaines exigences environnementales et sociales.

1. L'amélioration du patrimoine bâti

Une stratégie de performance énergétique des bâtiments se décompose en trois étapes :

- la sobriété : en jouant sur les comportements et l'usage des bâtiments, uniquement par des actions de sensibilisation,
- l'efficacité : en construisant performant ou en engageant des travaux de rénovation et d'amélioration,
- le développement des énergies renouvelables.

Ainsi depuis 2008, la Ville a engagé plusieurs démarches concourant à la sensibilisation des services mais également des usagers des bâtiments municipaux.

Un nouveau programme d'actions a été engagé en 2011 et repose sur :

- la connaissance des consommations en énergie et en eau des bâtiments,
- le choix des bâtiments dits « prioritaires » d'après leurs factures énergétiques (gymnases, écoles, crèches, équipements culturels),
- l'élaboration d'une méthode et d'outils de sensibilisation des agents et des usagers,
- le suivi des consommations dans le temps pour mesurer les économies engendrées,
- la proposition d'un programme de travaux corrélé à l'amélioration des comportements.

Par ailleurs, la Ville a mené de nombreux travaux contribuant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, depuis 2010 :

- 40 diagnostics énergétiques ont été réalisés,
- 1 bâtiment a été entièrement isolé par l'extérieur,
- 7 bâtiments ont fait l'objet d'isolation des fenêtres,
- 4 ont connu un renforcement de l'isolation thermique en toiture,
- 9 études de raccordement au réseau urbain ont été réalisées pour envisager la mise en place de chaufferies bois (dont celle de Châteaureux),
- 4 chaudières à condensation ont été installées,
- 5 installations solaires thermiques ont été posées.

Enfin, la Ville envisage la rénovation de la mairie de proximité de la Métare avec un objectif de performance énergétique de niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Ce projet comprend l'installation d'une pompe à chaleur à forage vertical, la végétalisation des toitures et façades, l'optimisation de l'orientation des bâtiments pour favoriser les apports solaires.

Ce projet a été construit en suivant les objectifs et la méthode de Haute Qualité Environnementale.

2. Le tri des déchets internes

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et d'exemplarité interne, la Ville de Saint-Etienne a fait de la question du tri une problématique transversale à tous les services. Le premier chantier a porté sur la qualité du tri du papier, qui passait par la sensibilisation des agents d'entretien, l'optimisation de la dotation en bacs de collecte (verts, jaunes, bleus) et la mise en place de bannettes papier dans les bureaux. Cette démarche s'étend aujourd'hui jusqu'aux écoles et crèches pour une valorisation optimale des différents déchets produits.

En effet, à moyen terme, l'objectif consiste à optimiser la dotation des écoles/crèches en bacs de collecte (jaunes, verts) et ainsi pouvoir lancer en parallèle une sensibilisation au sein des classes et en direction du personnel municipal en collaboration avec Saint-Etienne Métropole dans le cadre du dispositif « ambassadeurs du tri » et lancer également une démarche de tri à l'intérieur des écoles, dans les cours de récréation, pour une sensibilisation directe des enfants.

Enfin, parce que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, une réflexion est parallèlement menée sur la réduction de la consommation de papier dans les services, par des actions de dématérialisation des documents administratifs, la mise en pools des copieurs et imprimantes, le paramétrage des impressions recto-verso par défaut, etc... : autant d'actions symboliques, mais qui ont vocation à engendrer des changements de pratique importants.

3. L'incitation à la mobilité douce

Depuis 2008, la Ville de Saint-Étienne a initié une démarche de Plan de Déplacement de l'Administration à destination de ses salariés, basé sur un diagnostic des déplacements domicile-travail et professionnels qui avait été réalisé par questionnaire.

La démarche a abouti à un premier programme d'actions complet en 2009 s'articulant autour des projets suivants :

- la prise en charge des abonnements de la STAS à 50 % (pour les titulaires, vacataires, apprentis...) : cette action a démontré son intérêt car le nombre d'abonnements des agents municipaux à la STAS est passé de 277 en 2009 à 442 en 2010,
- la mise en pools des véhicules, finalisée en 2010 sur les sites municipaux de Guitton, du Centre technique municipal, de Coubertin, de l'Etivallière, de Tarentaize et de l'Hôtel de ville ; et la mise en place de pools de vélos (avec une part croissante de vélos à assistance électrique),
- un projet de formation interne à l'éco-conduite des agents de la Direction Cadre de Vie, qui devra être étendu aux autres services en 2012.

En 2011, la seconde phase du Plan de Déplacement de l'Administration municipale a permis d'étendre l'aide aux transports en commun à d'autres modes et réseaux de transports comme le TER (via un partenariat avec la Région Rhône-Alpes et la SNCF), le service de bus interurbain via le réseau des TIL du Conseil Général, et la promotion des modes doux (VéliVerts, et vélos à assistance électrique) mais également du covoiturage, via une plate-forme de mise en relation des agents de la Ville et de l'agglomération souhaitant covoiturer.

Chaque année, la Semaine de la mobilité est l'occasion de rappeler en interne l'usage des modes doux, par la mise en place de quizz et jeux-concours organisés pour les agents municipaux.

4. La politique d'achats responsables

En sa qualité de donneur d'ordre majeur sur le territoire, la Ville de Saint-Etienne a depuis plusieurs années souhaité être exemplaire et intégrer des préoccupations environnementales au sein de la commande publique. Cette démarche éco-responsable a été matérialisée par une charte des achats durables, outil de travail méthodologique en direction de tous les acheteurs de la collectivité.

Outre ce levier, la certification ISO 9001 sur la prestation de commande publique a également constitué un outil transversal solide pour instaurer une véritable politique d'achat éco-responsable.

Des critères environnementaux et sociaux ont été intégrés sur les marchés tels que les fournitures afin de favoriser des produits recyclables, rechargeables, d'origine européenne (papier 100 % recyclé, stylos, piles) et réduire le nombre de livraisons du prestataire possibles sous 48 h, ou encore sur le marché de la distribution automatique (café et thé labélisés Max Haavelar, Agriculture biologique) et sur le marché de la flotte automobile, intégrant progressivement de plus en plus de véhicules gaz.

De la même manière, le restaurant inter-administrations, en lien avec son prestataire Avenance, intègre au sein des menus la saisonnalité, des produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts. Une forte communication a été effectuée en direction des agents municipaux sur les différents engagements du restaurant, tel que le récent affichage carbone des différents plats proposés permettant aux consommateurs d'évaluer l'impact de leurs choix.

5. La gestion des ressources humaines

Parce que le développement durable repose bien sur trois piliers, dont un pilier social parfois oublié, la gestion des ressources humaines par une Ville constitue également un enjeu d'exemplarité interne.

Une gestion durable des ressources humaines peut difficilement se résumer à une liste d'indicateurs, mais le cadre de référence national préconise de l'évaluer au regard de différents projets comme :

- **la prise en compte des personnes handicapées dans l'effectif :**

En la matière, la Ville de Saint-Etienne respecte ses obligations réglementaires (6 % des effectifs) et va même au-delà avec un taux dépassant les 7 %, qui témoigne des efforts réalisés pour favoriser l'accès de ces personnes à l'emploi public.

- **la lutte contre les discriminations (racistes, sexistes, de confession...) :**

Au-delà de l'affichage, la Ville de Saint-Etienne a souhaité se saisir de cette problématique en créant, avec l'Agglomération, un partenariat permettant de mobiliser un chargé de mission à temps plein sur ce sujet.

- **la prise en compte des risques psycho-sociaux :**

La Ville a souhaité réengager ce chantier en 2011, démontrant ainsi son souhait de se saisir pleinement de la problématique des maladies professionnelles, du stress et de la souffrance au travail de certains agents municipaux.

- **les actions de requalification professionnelle :**

En outre, la Ville a mis en place en 2011 un dispositif de repositionnement des agents qui a permis de réaliser ou d'envisager, à ce jour, une vingtaine de solutions à des situations sous fortes contraintes.

6. La sensibilisation des agents municipaux

Intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes des services de la collectivité est un travail de longue haleine : il importe d'accompagner le changement par différents leviers de sensibilisation : l'information-communication, la formation et la concertation.

Ainsi, de nombreux évènements grand public trouvent écho chaque année en interne : la semaine du développement durable (par des visites, des ateliers...), la semaine de la mobilité (jeu concours, essais de vélo électrique...).

Une large valorisation des actions développement durable est également organisée en interne à travers les différents canaux de communication illustrant la variété et la transversalité d'une démarche de développement durable au sein d'une collectivité.

Par exemple, la mise en place d'ateliers de concertation en 2008 dans le cadre du PDA a rencontré beaucoup de succès : ce format riche et fédérateur pourra donc être renouvelé.

La formation est dans certains cas obligatoire afin de parvenir à un socle de connaissances commun, mais également de permettre aux agents d'acquérir des compétences métier. Ainsi, en 2008, de nombreux agents de la Ville avaient été formés à la conduite de projet en matière de développement durable, ainsi qu'un groupe d'élus.

La combinaison de ces actions constitue un ensemble riche et cohérent d'actions confirmant la volonté des élus et de la direction générale de faire de la Ville une collectivité qui progresse chaque année davantage vers une gestion éco-responsable et une empreinte écologique faible.

III. Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire stéphanois

Les cinq finalités du développement durable, définies par le Ministère du Développement durable, constituent une grille d'analyse pertinente des projets

conduits par la Ville de Saint-Etienne visant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

1. La lutte contre le changement climatique

Le diagnostic des gaz à effet de serre réalisé par l'association de surveillance de la qualité de l'air de la Loire, en 2010, montre que sur la Ville de Saint-Etienne chaque habitant émet en moyenne 5 tonnes de CO₂ par an. Les principales émissions du territoire sont générées par les déplacements motorisés (et l'usage de la voiture particulière) ainsi que par le chauffage et globalement l'énergie consommée dans les logements et les bâtiments (tertiaires).

Fort de ce constat, la Ville de Saint-Etienne a délibéré le 4 juillet 2011, pour la mise en place d'un Plan Climat Energie territorial, qui vise les objectifs européens en matière de réchauffement climatique, à savoir :

- réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES),
- réduire de 20 % nos consommations d'énergie,
- augmenter à 20 % notre production d'énergies renouvelables, le tout à l'horizon 2020.

Ce Plan Climat Energie viendra en complémentarité des actions conduites par l'Agglomération dans le cadre de son propre Plan Climat, qui comporte près de 70 actions, portant sur ses domaines d'intervention (la gestion des déchets ménagers, le plan local de l'habitat, la gestion des transports en commun, le développement économique et agricole, l'aménagement et la planification du territoire).

L'engagement de la Ville de Saint-Etienne dans une stratégie « énergie-climat » est d'ores et déjà visible au travers de nombreuses actions initiées depuis 2008.

En effet, en interne, les actions précitées comme le PDA, la sensibilisation des usagers des bâtiments aux économies d'énergie, la réalisation d'audits et de travaux de rénovation de bâtiments, concourent aux objectifs de réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, sur ses compétences propres, la Ville a initié des projets permettant de contribuer à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de polluants : en matière d'éclairage public, d'urbanisme, d'habitat ou de déplacements.

- La rénovation de l'éclairage public

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation de l'éclairage public, afin d'améliorer sa performance énergétique. La Ville de Saint-Etienne compte 20 000 points lumineux, et en effet, les 3/4 du parc sont considérés comme énergivores, et ce sont près de 1.4 M€ qui sont dépensés chaque année en facture d'éclairage. La rénovation de l'éclairage public constitue donc un véritable gisement d'économie d'énergie pour la Ville.

D'ores et déjà, dans près d'une centaine de rues, des travaux de rénovation de l'éclairage ont été réalisés afin de réduire la puissance des lampes, et certains éclairages obsolètes ont été remplacés par des luminaires plus performants dans 70 rues.

- L'urbanisme durable

La Ville réalise depuis plusieurs années des études de type Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU), permettant d'intégrer dans les projets urbains les problématiques de tri des déchets, la gestion de l'eau, de la biodiversité, la concertation locale, etc... Par ailleurs, dans le cadre des révisions partielles de PLU, la Ville travaille peu à peu à l'intégration de critères énergie-climat ; une ébauche d'étude a été conduite sur la question des Ilots de Chaleur urbains.

Sur cette problématique, l'Agglomération soutient entre 2011 et 2013 une thèse, conduite en partenariat avec les agglomérations de Lyon et Grenoble, qui permettra à la Ville de bénéficier des préconisations d'aménagement sur l'espace public et l'habitat.

Afin d'étudier la plupart des pistes innovantes en matière d'aménagement durable, la Ville travaille en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie ainsi qu'avec l'EPASE ou encore l'Agence d'Urbanisme EPURES.

- Le développement des énergies renouvelables (ENR)

Aujourd'hui la part des énergies renouvelables sur le territoire français est encore faible ; après la polémique sur l'énergie nucléaire relancée par l'épisode de Fukushima, le souhait de la Ville de soutenir le développement des énergies renouvelables est non seulement un sujet d'actualité mais surtout une question d'avenir.

La Ville a déjà initié une conversion écologique vers des énergies non fossiles, en installant des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments : les opérations les plus emblématiques en la matière restent les stades de l'Etivallière (80 m² de capteurs), et le Stade Geoffroy Guichard (avec 2 600 m² de capteurs).

100 m² de capteurs solaires thermiques ont également été installés sur 7 bâtiments en 2010, destinés à la production d'eau chaude solaire, et 264 m² de capteurs souples pour le chauffage des 350 m² de bassin extérieur de la piscine Raymond Saumet. Une pompe à chaleur de 225 KW a été aussi mise en place à la piscine Raymond Saumet.

Par ailleurs, la Ville encourage depuis plusieurs années l'énergie hydraulique via la mise en place de turbines sur le débit réservé des barrages. En outre, le développement des chaufferies bois comme Châteaucreux et Montreynaud constitue une étape importante dans la structuration de la filière bois locale.

La Ville a initié un projet inédit et innovant de méthanisation des boues sur la station d'épuration du Porchon, Furania, permettant d'économiser la consommation de gaz nécessaire au séchage des boues.

Enfin l'étude pour l'éolien, qui est conduite par Saint Etienne Métropole depuis 2010, prévoit à ce stade une zone de développement possible sur les sites de Doizieux

et Salvaris (zone qui recouvre à la fois les communes de Saint-Étienne, La Valla en Gier et Saint-Chamond). L'année 2012 devrait être consacrée à la concertation citoyenne sur ce sujet.

- L'accompagnement à l'éco-mobilité

La mise en place du plateau piétonnier sur le Cœur de ville a permis dès juillet 2010 de devenir un espace pour tous, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Le projet Cœur de ville s'est accompagné de la mise en place d'une offre de vélos en libre-service significative. En 2010, plus de 200 vélos en libre-service ont été mis à disposition sur Saint-Étienne, dont 80 dans le Cœur de ville, répartis sur 6 stations. En 2011, 4 nouvelles stations ont été ouvertes (la Terrasse, Bergson / Guichard, Janin / Plaine Achille, Fauriel / Karl Marx). Ces aménagements du cœur de ville ont ainsi favorisé la réduction des transports motorisés, améliorant ainsi les émissions de GES (nocifs pour le réchauffement climatique) mais également les polluants atmosphériques (nocifs pour la santé).

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du Vélo, deux réalisations d'aménagements de pistes cyclables ont été réalisés afin de parfaire l'offre (la rue du 11 novembre et la rue Edouard Vaillant, proches de la Faculté de Tréfilerie et boulevard Albert 1^{er}, proche de Carnot) permettant de connecter des aménagements existants pour les rendre plus fonctionnels et créer des continuités de cheminements. Dans le cadre du Plan Vert et Bleu conçu par l'Agglomération en 2011, les voies vertes cyclables prendront tous leur sens dans un projet cohérent à l'échelle métropolitaine.

En partenariat avec l'Agglomération, la Ville de Saint-Étienne accompagne les écoles et en particulier les parents à constituer des lignes de pedibus ; en particulier sur les quartiers Jacquard, Alma et Côte-Chaude : des réunions d'informations au sein des groupes scolaires ont eu lieu en 2009 pour préparer la mise en place de lignes.

En outre, une école de Saint-Victor-sur-Loire avait également participé à la formation mise en place par Saint-Etienne.

En 2011, des lignes de pedibus fonctionnent sur Les Ovides (2 lignes : 13 enfants), La Jomayère (3 lignes : 41 enfants) et Fauriel (2 lignes).

En partenariat avec la Ville, l'Agglomération et la STAS ont mis en place depuis quelques années de nombreuses actions favorisant les modes doux : la mise en place de nouveaux bus design et bus propres, la création de nouveaux parcs-relais, etc... L'année thématique de la Ville développée en 2011 sur le thème de « l'éco-mobilité » a été l'occasion de mobiliser les Stéphanois sur les différentes activités permettant l'usage de modes doux, de la marche à pied au vélo, en passant par le tramway.

Enfin, plus récemment, la société coopérative d'intérêt collectif Cité Lib, implantée sur Grenoble et Chambéry, en partenariat avec l'association locale Loire Auto partage, a souhaité implanter la 1^{ère} voiture fonctionnant en auto partage sur Saint-Etienne depuis le 1^{er} octobre 2011. La Ville a permis cette expérimentation en mettant à disposition une place de stationnement près de la place Carnot (sur une contre-allée du Boulevard Janin). Une étude en cours permettra d'analyser la faisabilité de ce projet d'implantation et de sa capacité à être déployé sur le territoire métropolitain à moyen terme.

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- La gestion des espaces verts, parcs et jardins

La Ville de Saint-Etienne a entamé une large réflexion autour de ses espaces verts dans le cadre de l'élaboration d'un Plan vert. Cette réflexion a pour but d'intégrer les enjeux du Grenelle de l'environnement, d'améliorer l'offre d'espaces verts à l'horizon 2025 en ciblant sur trois points forts : la place de l'arbre en ville, la végétalisation, en tenant compte des enjeux de développement durable, et la valeur sociale des jardins, en particulier des jardins familiaux et ouvriers.

Depuis 2008, la Ville de Saint-Étienne s'est distinguée au niveau national en mettant fin à l'utilisation d'engrais chimiques et désherbants sur la plupart des espaces verts, parcs et jardins de la ville. Cette action innovante a été symbolisée par la signature d'une Charte « Zéro pesticides » avec la FRAPNA en 2011. Une convention passée avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne a permis d'acquérir du matériel destiné à l'entretien des espaces publics (100 K€).

Les agents de l'entretien de l'espace public ont progressivement été formés aux techniques alternatives, ainsi que les agents en charge de l'aménagement des espaces publics sur la question des sols sablés ou stabilisés. Par ailleurs des actions de verdissement des allées des cimetières sont en cours. L'emploi des désherbants est également interdit dans les jardins familiaux.

Enfin, une convention avec la LPO apporte une formation aux 3 300 jardiniers amateurs des jardins familiaux de la Ville.

Au final, en 2010, l'achat des désherbants se réduisait à 80 litres, uniquement pour les besoins des cimetières et marginalement des stades. L'objectif consiste donc à atteindre zéro pesticide d'ici 3 ans sur ces espaces. Par ce projet, la Ville a largement contribué à la préservation du cadre de vie des Stéphanois, mais également à réduire une fois de plus son empreinte écologique et a contribué ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (inhérente à la production et l'utilisation de pesticides).

L'Année 2010, déclarée « Année des Jardins », a signé la volonté affichée de la Ville de préserver, embellir, multiplier et promouvoir ses espaces verts, ses parcs et jardins et ses jardins familiaux ou partagés. Des îlots de verdure -jardins partagés-

ont été créés ici ou là, au Crêt de Roc, à la Richelandière ou à Saint-Roch. Cette Année des Jardins a été l'occasion de valoriser l'image de la Ville, au travers de multiples animations, expositions et campagnes d'affichage.

Pour que le jardinage responsable soit l'affaire de tous, les utilisateurs des jardins ouvriers ont été sensibilisés en 2011 aux économies de pesticides et d'eau, par des associations environnementales locales.

Enfin, concernant la valeur sociale des parcs, suite à l'état des lieux conduit en 2011 en partenariat avec la FRAPNA, le travail se poursuivra courant 2012 pour aboutir à un plan d'actions partagé, en étroite collaboration avec les Conseils de quartier connectés aux parcs.

- La préservation des continuités écologiques

Le Plan Vert vise également le développement d'une continuité écologique permettant de cheminer dans la Ville, appelée « voie verte ». Un premier tronçon d'une voie verte reliant à terme Grouchy à Bellevue a déjà été réalisé ; d'autres prolongements sont à l'étude dans le quartier du Pont de l'Ane, mais aussi du parc-musée Couriot.

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, la Ville poursuit son partenariat avec l'Agglomération pour valoriser et conserver la biodiversité présente sur son territoire, qui a été mise en avant dans les grandes « liaisons écologiques » du SCOT Sud Loire. Une partie du territoire stéphanois est située dans un des quatre corridors écologiques de l'Agglomération, qui pourra faire l'objet, à moyen terme, d'actions de préservation et de restauration financées par le FEDER et la Région Rhône-Alpes. Par ailleurs, le Plan Vert et Bleu de l'Agglomération, délibéré en novembre 2011, contient des actions permettant aux communes de restaurer ces continuités, en termes de paysages et de biodiversité.

- La préservation de la ressource en eau et des forêts

La Ville conduit également, depuis longtemps, une politique en matière de gestion de la ressource en eau par le biais d'une politique d'acquisition et de gestion foncière de parcelles boisées. Elle possède actuellement 1 100 ha de forêt, qui permet de protéger les captages de sources ainsi que les eaux des barrages.

Le plan de gestion de ses forêts, dernièrement signé par la Ville (juin 2010), affiche les objectifs dans l'ordre prioritaire suivant : préservation de la ressource en eau potable, préservation et développement de la biodiversité, production sylvicole, accueil des différents publics. Par ailleurs, la Ville a réalisé un sentier d'interprétation sur le rôle de l'arbre et de la forêt par rapport à la protection de la ressource en eau potable (projet européen Life SEMEAU, en partenariat avec Volvic et Vals-les-Bains), dont l'inauguration s'est déroulée en juillet 2011.

Afin de réaliser des économies d'eau, la Ville a mis en œuvre différentes solutions pour éviter le gaspillage, en favorisant l'arrosage automatisé des espaces verts et surfaces sportives.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de maîtrise des consommations municipales qui vise principalement à comptabiliser chaque litre d'eau consommé. En 2011, la Ville a pris la décision de mettre en place une surveillance permanente, via un système de télé-relève, des compteurs d'eau de ses plus gros points de consommation.

L'amélioration du traitement des eaux usées sur la station d'épuration FURANIA a permis la reconquête de la qualité des eaux du Furan, avec un bénéfice pour tout l'écosystème vivant à proximité de ce cours d'eau : recolonisation du Furan par des truites qui ont été observées à la confluence avec la Loire, amélioration de la qualité du cadre de vie (zone de promenade sur les berges, pêche, etc...).

- **La gestion des déchets**

Une nouvelle organisation de la collecte a été mise en place depuis 2009, par Saint-Etienne Métropole, dans le but de réduire le tonnage et diminuer la consommation de carburant.

Dans le même temps, la Ville et l'Agglomération se sont engagées pour inciter les particuliers à la pratique du compostage : auprès des jardins familiaux, cela s'est concrétisé notamment par le subventionnement de l'acquisition de composteurs et de récupérateurs d'eau.

En 2011-2012, le Plan Propreté placera au cœur des priorités de la Ville les problématiques de la qualité du nettoyage, des chantiers propres, de la proximité avec les Conseils de quartier mais également du tri des déchets.

- **Le déneigement**

Face aux conditions hivernales très rigoureuses, la Ville a décidé en 2010 de s'adapter en proposant aux Stéphanois un déneigement plus respectueux de l'environnement (en réduisant l'utilisation de sel), tout en prenant en compte la sécurité.

3. L'épanouissement de tous les êtres humains

- **Les actions en faveur de l'accessibilité et de prise en compte du handicap**

La nomination d'une Conseillère municipale déléguée au handicap en 2008 et le recrutement en 2009 d'une Chargée de mission handicap et accessibilité témoignent du volontarisme de la démarche engagée par la Ville en faveur d'une prise en compte globale des problématiques liées au handicap.

➤ **Sensibiliser et communiquer sur la question du handicap et sur la nécessité d'une bienveillance solidaire**

Afin de sensibiliser et de communiquer sur la question du handicap, une charte du handicap intitulée « Une ville en partage », élaborée en lien avec vingt associations locales, a été signée en novembre 2009 et un portail dédié a été ouvert sur le site Internet de la Ville en 2010.

Pour la première fois en 2010, se substituant à la Journée du handicap, une semaine entière de sensibilisation sur le thème du handicap, intitulée «Une ville en partage : pour que les différences ne soient plus un handicap », a été organisée. Cent animations dans quarante-huit lieux de la Ville ont permis une sensibilisation plus large de la population.

➤ **Améliorer les conditions d'accessibilité des lieux publics**

La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été installée en décembre 2008.

La Ville adapte ses équipements sportifs pour faciliter la pratique du sport aux personnes à mobilité réduite : l'extension du gymnase Paul Michelon a permis la création d'une piste d'escrime réservée aux personnes en fauteuil ; les piscines Raymond Sommet, Grouchy et Cotonne ont été adaptées pour permettre l'accès à la baignade des personnes en fauteuil ; de plus, l'accès pour ces dernières à la base nautique de Saint-Victor est également possible pour la pratique de la voile.

Un diagnostic complet d'accessibilité des établissements recevant du public a été finalisé en 2010. La première tranche de travaux d'accessibilité des établissements recevant du public de première et deuxième catégories est programmée.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie, des aménagements des espaces publics et des bâtiments publics a été élaboré en partenariat avec Saint-Étienne Métropole.

A ce titre, plus de 0.650 M€ par an sont inscrits sur les exercices budgétaires 2011 à 2014 alors que sous le précédent mandat les crédits dédiés à l'accès à tous se montaient à seulement 0.100 M€, soit une multiplication par sept du budget dédié.

- **La sensibilisation du jeune public au développement durable**

Depuis 2008, dans le cadre de son Programme d'éducation à l'environnement, Saint-Etienne Métropole propose chaque année des modules de formation dans les écoles primaires, sur près d'une dizaine de thématiques : l'eau, les déchets, le réchauffement climatique, vivre en éco-citoyen, l'agriculture... Sur l'Agglomération, ce sont 290 classes qui bénéficient de ce programme, réparties sur 32 communes et 56 de ces classes sont situées en zone prioritaire (CUCS).

Ainsi, chaque année, de nombreuses classes de Saint-Etienne bénéficient de ces modules de formation au développement durable : ce sont 79 classes qui en ont bénéficié sur l'année scolaire 2009-2010.

En outre deux écoles de Saint-Etienne, Terrenoire Bourg et Terrenoire Janon, sont engagées depuis 2009 dans une démarche volontaire d'Agenda 21 scolaire. En partenariat avec l'Agglomération, ces deux écoles ont souhaité être accompagnées par une association pour élaborer un projet d'école en matière de développement durable, qui pourra déboucher sur des actions concrètes en matière de tri, énergie, eau...

Enfin, la Ville de Saint-Etienne, soucieuse de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux, travaille en étroite collaboration avec les instances de participation des jeunes : les « commissions environnement » du Conseil municipal des Enfants et du Conseil Consultatif de la Jeunesse, pour l'accompagnement de leurs projets (jeu éco-citoyen, campagne propreté...).

- **Le développement des éco-quartiers**

La Ville de Saint-Étienne s'attache à accompagner la mise en place de projets d'éco-quartiers, qui constituent une forme d'aboutissement concret des démarches de développement durable pour les citoyens. Les éco-quartiers concentrent en effet des aménagements de haute qualité environnementale, des logements et bâtiments à forte performance énergétique, une certaine mixité sociale de l'habitat et une mixité des fonctions, un accès aux modes doux, et une vie démocratique forte permettant l'expression des habitants.

A ce jour, 2 projets de quartier répondent en particulier à ces exigences : Manufacture Plaine Achille (MPA) et Desjoyaux, au Crêt de Roc.

Les points forts du projet de Manufacture Plaine Achille ont incité la Ville à candidater pour l'obtention du label national en avril 2011 :

- la requalification des surfaces inexploitées en cœur urbain et le verdissement d'espaces bitumés,
- le nouveau mode de vivre Saint Etienne, dans une « ville-parc » réinventant le rapport entre la ville et la nature,
- la création de logements à bas prix, modulables et performants en énergie, dont logements étudiants, sociaux, accession à la propriété,
- la mixité des fonctions et usages entre les bâtiments existants et à venir : grands équipements sportifs et culturels, logements, parcs arborés, commerces de proximité, écoles supérieures et pôles d'innovation, maison de quartier, etc....,
- la priorité aux modes de déplacements doux (diminution des places de parking, aménagement de grands parcs à vélos).

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté Desjoyaux porte sur la rénovation urbaine du quartier du Crêt de Roc et du secteur Desjoyaux, avec un programme de 120 logements. Les thématiques abordées dans ce projet sont les suivantes :

- énergie,
- densité, forme urbaine, qualité et diversité architecturale,
- paysage,

- déplacements,
- eaux pluviales,
- mutualisation des espaces et services,
- valorisation du lien social,
- maîtrise des coûts pour la collectivité.

La réalisation de ces logements devrait démarrer dès 2012.

4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Une des premières actions de la municipalité de Saint-Etienne a consisté à renégocier le contrat relatif à l'eau potable, visant ainsi une action de développement durable, à la fois dans son volet social et environnemental : la renégociation, intervenue dès fin 2008, aura permis un gain en faveur des Stéphanois de 24 % sur le prix de l'eau.

- La réduction de la précarité énergétique des logements

Avec la hausse du prix de l'énergie, de plus en plus de Stéphanois éprouvent des difficultés à payer leur facture énergétique. En projet, pour 2012, il s'agira de mettre en place un dispositif pour sensibiliser et accompagner les occupants à réaliser des économies d'énergie, en vue de réduire leurs factures.

D'ores et déjà, la Ville et l'Agglomération organisent en partenariat avec l'Espace Info Energie de la Loire, l'association HELIOSE, des opérations de sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie. Deux dispositifs proposés par HELIOSE ont connu depuis 2010 un vif succès :

- * **l'exposition La Maison Econome**, qui a été présente trois fois sur le territoire de la Ville, en septembre 2010 lors de la Foire, en avril 2011 dans le hall de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la Semaine du développement durable, et enfin en septembre 2011 à la maison de quartier du Soleil.

Cette exposition permet de mobiliser tous les publics sur les gestes simples et efficaces pour réduire les factures d'énergie et d'eau dans un ménage. En 2012, cette exposition continuera sa tournée dans les communes de l'Agglomération.

- * **le concours des familles à énergie positive** : la 1^{ère} édition qui s'est déroulée sur l'hiver 2010-2011 a mobilisé plus d'une centaine de familles sur l'Agglomération, dont une partie de familles stéphanoises. En maintenant des efforts pendant 6 mois, les familles ont réussi à économiser près de 30 % d'énergie, uniquement par du changement de comportement et sans aucun investissement financier. Pour la 2^{ème} édition du concours, la Ville a renouvelé sa participation ; nouveauté cette année : certains ménages expérimenteront le suivi des facturations de carburants, pour tenter des économies via l'utilisation des modes doux.

- Les aides sociales

Aux côtés d'une politique économique redynamisée et d'une politique urbaine repensée, la Ville a souhaité développer une nouvelle politique d'action sociale en faveur des personnes défavorisées. Les prestations d'aide sociale ont été modernisées : les aides alimentaires ont été modernisées en 2010 par la distribution de chèques service.

Un dispositif de microcrédit personnel a été mis en place afin de financer un projet ou des dépenses imprévues. Le microcrédit a déjà permis la réalisation de 19 projets (permis de conduire, achat de véhicules, achat d'ordinateurs, formation, accès au logement, achat de mobilier, etc...) et d'autres dossiers sont en cours d'instruction.

La Ville de Saint-Etienne a mis en place une politique tarifaire équitable, qui intègre un critère de ressources dans la facturation aux usagers, qu'il s'agisse de l'accès aux résidences pour personnes âgées, le Conservatoire de musique, les activités sportives ou les cantines scolaires.

Par ailleurs, la Ville soutient des projets comme l'association « De la ferme aux quartiers », qui permet l'accès des publics en difficulté aux paniers des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

- La mixité générationnelle

La Ville de Saint-Etienne a lancé trois dispositifs facilitant l'accès aux différentes activités stéphanoises :

- le Pass loisirs senior permettant à tous les Stéphanois de plus de 60 ans de participer à plusieurs sorties culturelles,
- Rosas (réseau d'offre sportive) adaptée aux seniors encadrée par des professionnels,
- Le Sainté Pass 16-25 ans, permettant aux jeunes et/ou étudiants de bénéficier de coupons de réduction.

Afin de contribuer à la professionnalisation des jeunes, la Ville de Saint-Etienne soutient, depuis de nombreuses années, l'association Unis Cité, association à but non lucratif, indépendante et laïque, pour le service civil volontaire en France : cette association a accompagné la Ville sur des projets comme les Pedibus, les passeurs de mémoire, l'exposition la maison économe, le handicap, etc... grâce à l'implication des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant la mixité sociale au sein des équipes. Un partenariat qui, dans le domaine du soutien aux personnes âgées dépendantes, a permis de montrer que le service civil pouvait avoir un impact social important : sur le bien-être des personnes âgées auprès desquelles les jeunes agissent, sur les jeunes eux-mêmes, et sur la société dans son ensemble, par l'impact qu'il a sur les mentalités et les réflexes de solidarité.

La Ville porte également une action innovante de mixité intergénérationnelle grâce au projet de crèche intégrée à la résidence pour personnes âgées «Les Hortensias». Ainsi, cet espace permettra des échanges entre les plus jeunes et les personnes âgées une fois par mois environ.

- L'accès à la santé

Par ailleurs, dans le cadre du volet santé (Atelier Santé-Ville) du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville de Saint-Etienne a souhaité pouvoir disposer de diagnostics préalables. Pour ce faire, la Ville de Saint-Etienne et la DDASS de la Loire ont sollicité l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour une mission de diagnostic de santé sur deux quartiers de la géographie prioritaire : le quartier Crêt de Roc et les quartiers Sud-Est. Ces deux diagnostics font suite à deux démarches réalisées également par l'ORS en 2004 sur les quartiers Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun-Couriot.

- **L'amélioration du cadre de vie et de la santé : la réduction des nuisances sonores**

La Ville de Saint Etienne propose aux gestionnaires des établissements de nuit une charte pour la vie nocturne, élaborée en partenariat avec la CCI Saint-Étienne Montbrison, les forces de l'ordre et les représentants de la vie étudiante et des riverains. L'objectif premier est de concilier de manière harmonieuse la tranquillité nocturne des habitants et l'animation urbaine en soirée.

La mairie pilote également des rencontres entre les riverains et les exploitants.

Si la Ville est plutôt compétente en matière de gestion des nuisances sonores générées par le voisinage (police du maire), l'Agglomération, quant à elle, traite du bruit des infrastructures de transports. Etant lauréat d'un appel à projet du MEDDTL et de l'ADEME, Saint-Etienne Métropole va mettre en place, sur la fin de l'année 2011, un observatoire du bruit. Cet observatoire, complémentaire aux cartes de bruit (2009) et au Plan de Préservation du Bruit dans l'Environnement (PPBE, 2010), permettra d'avoir une meilleure connaissance des populations exposées au bruit des infrastructures. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Étienne bénéficiera du dispositif mis en place par l'Agglomération, qui permettra le traitement des logements les plus exposés au trafic provenant des voiries communautaires (dont une grande partie est située à Saint-Etienne).

- **La solidarité internationale et l'aide au développement**

En 2011, une étude a été conduite afin de lancer un projet en 2012 avec la ville jumelée avec Saint-Etienne : Tamatave située à Madagascar. Une convention de coopération dans le domaine de l'assainissement sur 3 ans aura pour but de créer sur certains quartiers de Tamatave des blocs sanitaires (comprenant des toilettes sèches permettant de réaliser un compost pour les espaces verts et des douches avec un système de récupération des eaux de pluies). Cette action permettra aussi de générer des circuits économiques et de emplois locaux pour assurer la maintenance et la récupération des matières en vue de fabriquer le compost. La Ville y consacrera un budget complété par un financement de la Stéphanoise des Eaux dans le cadre de la Loi Houdin.

5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- **L'intégration de produits bio dans les cantines et dans les crèches**

Depuis 2010, les cantines de la Ville servent tous les jours des repas dans les 90 écoles primaires et élémentaires contenant 50 puis 60 % d'aliments bio pour la composition des repas, dont 40 % de provenance locale (circuits courts).

Cette action comporte un caractère innovant dans la mesure où elle a été concomitante d'une baisse du tarif des repas dès 2010.

En 2012, l'objectif est de passer à 70 % d'aliments bio servis à chaque repas.

La Ville souhaite intégrer la même démarche ambitieuse dans les crèches, en favorisant la consommation de produits de saison, produits locaux et bio.

- Le soutien aux pépinières d'entreprises durables

La Ville de Saint-Étienne a commercialisé une pépinière d'entreprises à Montreynaud. Elle est conçue pour répondre aux besoins des créateurs d'entreprises et faciliter le démarrage des activités économiques sur le territoire. Sa conception est basée sur les principes du développement durable intégrant des éco-matériaux (bois).

Par ailleurs, la Ville de Saint Etienne accompagne les commerces de proximité pour l'intégration du design dans leurs activités. Pour ce faire, un concours « commerces design » est mis en place. Un critère développement durable (performance énergétique, choix des matériaux, réduction des consommations liées à l'éclairage, etc...) pourrait être intégré au concours.

- Le soutien aux entreprises du territoire engagées dans des démarches responsables

La Ville soutient les projets d'initiatives associatives élaborés et mis en œuvre par des associations d'insertion.

Elle cofinance des points d'information décentralisés sur les quartiers sensibles : Groupe Solidarité Emploi à Montreynaud, Conseil Emploi Formation sur les quartiers Sud-Est, etc... pour assurer un accueil de qualité auprès des publics de ces quartiers en recherche d'emploi. Ces accueils de proximité vont être installés sur de nouveaux quartiers.

Au niveau de l'Agglomération, un réseau d'acteurs publics et privés, parmi lesquels figurent des entreprises stéphanoises, a été mis en place pour faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de gestion durable : sur les volets environnementaux, économiques et sociaux.

Enfin, la Ville accompagne l'information sur les métiers du développement durable, par le biais de la Maison de l'Emploi : par exemple, à l'occasion d'évènements comme la semaine du développement durable, ou le Salon de l'étudiant, la Ville organise des rencontres entre les professionnels et les publics en recherche d'emploi.

Conclusion

L'ensemble des actions présentées dans ce rapport permettent ainsi d'avoir une vision consolidée mais non exhaustive de l'ensemble des projets de développement durable portés par la Ville de Saint-Etienne depuis 2008. Chaque année, ce rapport sera mis à jour au regard des nouvelles actions mises en œuvre par la municipalité, avec l'aide de ses partenaires.